

# CONTRAT D'HIVERNAGE CAMPING-CAR

Entre les soussignés :

## Le Propriétaire :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Le Prestataire d'hivernage :

Nom et prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Description du camping-car :

Marque : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_

Numéro de série / VIN : \_\_\_\_\_

## Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la prise en charge, par le Prestataire, du camping-car décrit ci-dessus pour la période d'hivernage convenue entre les parties. Le Prestataire s'engage à conserver le véhicule dans des conditions de sécurité et de protection optimales.

## Article 2 – Durée de l'hivernage

La période d'hivernage débute le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et se termine le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Toute prolongation doit faire l'objet d'un accord écrit entre les parties.

## Article 3 – Conditions de dépôt et de restitution

Le camping-car est déposé par le Propriétaire au lieu désigné par le Prestataire, dans un état conforme à celui décrit lors de l'état des lieux d'entrée. Un état des lieux contradictoire est établi à l'entrée et à la sortie du véhicule. La restitution se fera dans les mêmes conditions, sauf usure normale.

## Article 4 – Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à : - Assurer la garde du camping-car dans un local sécurisé, à l'abri des intempéries. - Ne pas utiliser le véhicule sans accord écrit du Propriétaire. - Informer immédiatement le Propriétaire de tout dommage ou sinistre affectant le véhicule. - Souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

## Article 5 – Obligations du Propriétaire

Le Propriétaire s'engage à : - Fournir un camping-car en bon état de fonctionnement et en conformité avec la législation. - Retirer toutes les affaires personnelles du véhicule avant le dépôt. - Fournir tous les documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. - Régler les frais d'hivernage selon les modalités convenues.

#### **Article 6 – Responsabilité et assurance**

Le Prestataire est responsable des dommages causés au camping-car pendant la durée du contrat, sauf en cas de force majeure, de faute du Propriétaire ou d'événements indépendants de sa volonté. Le Propriétaire doit maintenir une assurance couvrant le véhicule durant l'hivernage.

#### **Article 7 – Prix et modalités de paiement**

Le montant total de l'hivernage est fixé à \_\_\_\_\_ euros (HT/TTC). Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes : \_\_\_\_\_. Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension du contrat.

#### **Article 8 – Résiliation**

Chaque partie peut résilier le présent contrat sous réserve d'un préavis écrit de \_\_\_\_\_ jours. En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, la résiliation peut être immédiate.

#### **Article 9 – Litiges**

En cas de litige relatif à l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social du Prestataire.

**Le Propriétaire**

**Le Prestataire d'hivernage**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-hivernage-camping-car/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.